

L'ENCYCLOPEDIE ET LA CENSURE

I. L'ENCYCLOPEDIE : UNE ENTREPRISE SOUMISE AUX CRITIQUES LES PLUS VIRULENTES

VOIR L'AVERTISSEMENT

Eloge de l'Encyclopédie et blâme de ses critiques et des censeurs qui ont nuit à sa rédaction

ARTICLE « FORCE » PAR VOLTAIRE

Le choix d'un exemple polémique permet à Voltaire de rappeler la campagne qui a lieu contre l'Encyclopédie, tout en en faisant l'éloge : « le travail de l'Encyclopédie est au-dessus des *forces* de ceux qui se sont déchaînés contre ce livre. »

FORCE, s. f. (*Gramm. & Littér.*) ce mot a été transporté du simple au figuré.

Force se dit de toutes les parties du corps qui sont en mouvement, en action ; la *force* du coeur, que quelques-uns ont fait de quatre cent livres, & d'autres de trois onces ; la *force* des visceres, des poumons ; de la voix ; à *force* de bras.

On dit par analogie, faire *force* de voiles, de rames ; rassembler ses *forces* ; connoître, mesurer ses *forces* ; aller, entreprendre au-delà de ses *forces* ; le travail de l'Encyclopédie est au-dessus des *forces* de ceux qui se sont déchaînés contre ce livre. On a long-tems appelé *forces* de grands ciseaux (*Voyez FORCES, Arts méch.*) ; & c'est pourquoi dans les états de la ligue on fit une estampe de l'ambassadeur d'Espagne, cherchant avec ses lunettes ses ciseaux qui étoient à terre, avec ce jeu de mots pour inscription, *j'ai perdu mes forces*.

Le style très-familier admet encore, *force* gens, *force* gibier, *force* fripons, *force* mauvais critiques. On dit, à *force* de travailler il s'est épuisé ; le fer s'affoiblit à *force* de le polir.

La métaphore qui a transporté ce mot dans la Morale, en a fait une vertu cardinale. La *force* en ce sens est le courage de soutenir l'adversité, & d'entreprendre des choses vertueuses & difficiles, *animi fortitudo*.

La *force* de l'esprit est la pénétration, & la profondeur, *ingenii vis*. La nature la donne comme celle du corps, le travail modéré les augmente, & le travail outré les diminue.

La *force* d'un raisonnement consiste dans une exposition claire, des preuves exposées dans leur jour, & une conclusion juste ; elle n'a point lieu dans les théorèmes mathématiques, parce qu'une démonstration ne peut recevoir plus ou moins d'évidence, plus ou moins de *force* ; elle peut seulement procéder par un chemin plus long ou plus court, plus simple ou plus compliqué. La *force* du raisonnement a sur-tout lieu dans les questions problématiques. La *force* de l'éloquence n'est pas seulement une suite de raisonnemens justes & vigoureux, qui subsisteroient avec la sécheresse ; cette *force* demande de l'embonpoint, des images frappantes, des termes énergiques. Ainsi on a dit que les sermons de Bourdaloue avoient plus de *force*, ceux de Massillon plus de graces. Des vers peuvent avoir de la *force*, & manquer de toutes les autres

beautés. La *force* d'un vers dans notre langue vient principalement de l'art de dire quelque chose dans chaque hémistiche :

Et monté sur le faite, il aspire à descendre.

L'éternel est son nom, le monde est son ouvrage.

Ces deux vers pleins de *force* & d'élégance, sont le meilleur modèle de la Poésie.

La *force* dans la Peinture est l'expression des muscles, que des touches ressenties font paroître en action sous la chair qui les couvre. Il y a trop de *force* quand ces muscles sont trop prononcés. Les attitudes des combattans ont beaucoup de *force* dans les batailles de Constantin, dessinées par Raphael & par Jules romain, & dans celles d'Alexandre peintes par le Brun. La *force* outrée est dure dans la Peinture, empoulée dans la Poésie.

Des philosophes ont prétendu que la *force* est une qualité inhérente à la matière : que chaque particule invisible, ou plutôt *monade*, est douée d'une *force* active : mais il est aussi difficile de démontrer cette assertion, qu'il le seroit de prouver que la blancheur est une qualité inhérente à la matière, comme le dit le dictionnaire de Trévoux à l'article *Inhérent*.

La *force* de tout animal a reçu son plus haut degré, quand l'animal a pris toute sa croissance ; elle décroît, quand les muscles ne reçoivent plus une nourriture égale, & cette nourriture cesse d'être égale quand les esprits animaux n'impriment plus à ces muscles le mouvement accoutumé. Il est si probable que ces esprits animaux sont du feu, que les vieillards manquent de mouvement, de *force*, à mesure qu'ils manquent de chaleur. *Voyez les articles suivans. Article de M. DE VOLTAIRE.*

ARTICLE « DICTIONNAIRE » PAR D'ALEMBERT

Un constat : l'œuvre a essuyé de nombreuses critiques. D'Alembert décrit ici l'attitude adoptée face à ces critiques et les réponses qu'il leur a adressées.

Il nous resteroit pour finir cet article à parler des différens *dictionnaires* ; mais la plupart sont assez connus, & la liste seroit trop longue si on vouloit n'en omettre aucun. C'est au lecteur à juger sur les principes que nous avons établis, du degré de mérite que peuvent avoir ces ouvrages. Il en est d'ailleurs quelques-uns, & même des plus connus & des plus en usage, dont nous ne pourrions parler sans en dire peut-être beaucoup de mal ; & *notre travail*, comme nous l'avons dit ailleurs, *ne consiste point à décrier celui de personne*. A l'égard de l'Encyclopédie, tout ce que nous nous permettons de dire, c'est que nous ne négligerons rien pour donner le degré de perfection dont nous sommes capables, toujours persuadés néanmoins que nous y laisserons beaucoup à faire. Dans cette vûe nous recevrons avec reconnaissance tout ce qu'on voudra bien nous adresser sur ce *dictionnaire*, remarques, additions, corrections, critiques, injures même, quand elles renfermeront des avis utiles : *omnia probate, quod bonum est tenete*. L'empire des Sciences & des Lettres, s'il est permis de se servir de cette comparaison, ressemble à ces lieux publics où s'assemblent tous les jours un certain nombre de gens oisifs, les uns pour jouer, les autres pour regarder ceux qui jouent : le silence par les lois du jeu est ordonné aux spectateurs, à moins qu'on ne leur demande expressement leur avis ; & plusieurs gens de lettres, trop amoureux de leurs productions, voudroient qu'il en fût ainsi dans l'empire littéraire :

pour nous, quand nous serions assez puissans pour détourner la critique, nous ne serions pas assez ennemis de notre ouvrage pour user de ce droit. Voilà nos dispositions : nous n'avons souhaité de guerre avec personne ; nous n'avons rien fait pour l'attirer ; nous ne l'avons point commencée, ce sont là des faits constans ; nous avons consenti à la paix, dès qu'on nous a paru le desirer, & nous souhaitons qu'elle soit durable. Si nous avons répondu à quelques critiques, nous avons cru le devoir à l'importance de l'ouvrage, à nos collègues, à la nature des reproches qui nous regardoient personnellement, & sur lesquels trop d'indifférence nous eût rendus coupables. Nous eussions gardé le silence si la critique n'eût attaqué que nous, & n'eût été que littéraire. Occupés désormais uniquement de notre travail, nous suivrons par rapport aux critiques (quels qu'ils puissent être), l'exemple d'un grand monarque de nos jours, qui n'a jamais voulu répondre ni souffrir qu'on répondit à une satire absurde & scandaleuse, publiée il y a quelques mois contre lui : *c'est à moi*, dit-il, *à mépriser ce qui est faux dans cette satire, & à me corriger s'il y a du vrai*. Parole bien digne d'être conservée à la postérité, comme le plus grand éloge de ce monarque, & le plus beau modele que puissent se proposer des gens de lettres. (O)

ARTICLE « ENCYCLOPEDIE » PAR DIDEROT

Un constat : l'œuvre a essuyé de nombreuses critiques. Diderot répond ici aux critiques et aux censeurs.

J'ai entendu dire à M. de Fontenelle, que son appartement ne contiendrait pas tous les ouvrages qu'on avoit publiés contre lui. Qui est-ce qui en connoît un seul ? L'esprit des lois & l'histoire naturelle ne font que de paroître, & les critiques qu'on en a faites sont entierement ignorées. Nous avons déjà remarqué que, parmi ceux qui se sont érigés en censeurs de l'*Encyclopédie*, il n'y en a presque pas un qui eût les talens nécessaires pour l'enrichir d'un bon article. Je ne croirois pas exagérer, quand j'ajouterois que c'est un livre dont la très-grande partie seroit à étudier pour eux. L'esprit philosophique est celui dans lequel on l'a composé, & il s'en faut beaucoup que la plûpart de ceux qui nous jugent, soient à cet égard seulement au niveau de leur siecle. J'en appelle à leurs ouvrages. C'est par cette raison qu'ils ne dureront pas, & que nous osons présumer que notre Dictionnaire sera plus lû & plus estimé dans quelques années, qu'il ne l'est encore aujourd'hui. Il ne nous seroit pas difficile de citer d'autres auteurs qui ont eu, & qui auront le même sort. Les uns (comme nous l'avons déjà dit plus haut) élevés aux cieux, parce qu'ils avoient composé pour la multitude, qu'ils s'étoient assujettis aux idées courantes, & qu'ils s'étoient mis à la portée du commun des lecteurs, ont perdu de leur réputation, à mesure que l'esprit humain a fait des progrès, & ont fini par être oubliés. D'autres au contraire, trop forts pour le tems où ils ont paru, ont été peu lûs, peu entendus, point goûtés, & sont demeurés obscurs, long-tems, jusqu'au moment où le siecle qu'ils avoient devancé fût écoulé, & qu'un autre siecle dont ils étoient avant qu'il fût arrivé, les atteignit, & rendit enfin justice à leur mérite.

Cependant le tems leve le voile ; chacun est jugé selon son mérite. On distingue le travailleur négligent du travailleur honnête ou qui a rempli son devoir. Ce que quelques-uns ont fait, montre ce qu'on étoit en droit d'exiger de tous ; & le public nomme ceux dont il est mécontent, & regrette qu'ils ayent si mal répondu à l'importance de l'entreprise, & au choix dont on les avoit honorés.

Je m'explique là-dessus avec d'autant plus de liberté, que personne ne sera plus exposé que moi à cette espece de censure, & que, quelque critique qu'on fasse de notre travail,

soit en général soit en particulier, il n'en restera pas moins pour constant, qu'il seroit très-difficile de former une seconde société de gens de Lettres & d'Artistes, aussi nombreuse & mieux composée que celle qui concourt à la composition de ce Dictionnaire. S'il étoit facile de trouver mieux que moi pour auteur & pour éditeur, il faudra que l'on convienne qu'il étoit, sous ces deux aspects, infiniment plus facile encore de rencontrer moins bien que M. d'Alembert. Combien je gagnerois à cette espece d'énumération où les hommes se compenseroient les uns par les autres ! Ajoûtons à cela qu'il y a des parties pour lesquelles on ne choisit point, & que cet inconvénient sera de toutes les éditions. Quelqu'honoraire qu'on proposât à un homme, il n'acquitteroit jamais le tems qu'on lui demanderoit. Il faut qu'un Artiste veille dans son atelier ; il faut qu'un homme public soit à ses fonctions. Celui-ci est malheureusement trop occupé, & l'homme de cabinet n'est malheureusement pas assez instruit. On se tire de-là comme on peut.

ARTICLE « CRITIQUE » DE MARMONTEL

Marmontel explicite ici le phénomène de la censure : il affirme profiter de l'article pour parler d'un point qui pourrait paraître hors-sujet (les critiques dont les auteurs des Lumières sont victimes) et explicite aussi l'impossibilité d'y répondre de façon directe. On ne peut répondre à la censure que de façon détournée, en la condamnant pour les siècles passés, mais non pour celui-là.

Mais autant que le *critique* supérieur est au-dessus du *critique* subalterne, autant celui-ci l'emporte sur le *critique* ignorant. Ce que celui-ci sait d'un genre, est à son avis tout ce qu'on en peut savoir ; renfermé dans sa sphere, sa vûe est pour lui la mesure des possibles ; dépourvû de modeles & d'objets de comparaison, il rapporte tout à lui même ; par-là tout ce qui est hardi lui paroît hasardé, tout ce qui est grand lui paroît gigantesque. C'est un nain contrefait qui juge d'après ses proportions une statue d'Antinoüs ou d'Hercule. Les derniers de cette derniere classe sont ceux qui *attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, & qui font, de la noble profession des Lettres, un métier aussi lâche & aussi méprisable qu'eux-mêmes* (M. de Voltaire dans les *Mensonges imprimés*). Cependant comme ce qu'on méprise le plus, n'est pas touÿours ce qu'on aime le moins, on a vû le tems où ils ne manquoient ni de lecteurs ni de Mecenes. Les magistrats eux-mêmes cédant au goût d'un certain public, avoient la foiblesse de laisser à ces brigands de la Litterature une pleine & entiere licence. Il est vrai qu'on accorderoit aux auteurs poursuivis, la liberté de se défendre, c'est-à-dire d'illustrer leurs *critiques*, & de s'avilir, mais peu d'entre les hommes célèbres ont donné dans ce piège. Le sage Racine disoit *de ces petits auteurs infortunés* (car il y en avoit aussi de son tems), *ils attendent touÿours l'occasion de quelqu'ouvrage qui réussisse, pour l'attaquer ; non point par jalousie, car sur quel fondement seroient-ils jaloux ? mais dans l'espérance qu'on se donnera la peine de leur répondre, & qu'on les tirera de l'obscurité où leurs propres ouvrages les auroient laissés toute leur vie*. Sans-doute ils seront obscurs dans tous les siecles éclairés ; mais dans les tems où regnera l'ignorance orgueilleuse & jalouse, ils auront pour eux le grand nombre & le parti le plus bruyant ; ils auront sur-tout pour eux cette espece de personnages stupides & vains, qui regardent les gens de lettres comme des bêtes féroces destinées à l'amphitéatre pour l'amusement des hommes ; image qui, pour être juste, n'a besoin que d'une inversion. Cependant si les auteurs outragés sont trop au-dessus des insultes pour y être sensibles, s'ils conservent leur réputation dans l'opinion des vrais juges ; au milieu des nuages dont la basse envie

s'efforce de l'obscurcir, la multitude n'en recevra pas moins l'impression du mépris qu'on aura voulu répandre sur les talents, & l'on verra peu-à-peu s'affoiblir dans les esprits cette considération universelle, la plus digne récompense des travaux littéraires, le germe & l'aliment de l'émulation.

Nous parlons ici de ce qui est arrivé dans les différentes époques de la Littérature, & de ce qui arrivera sur-tout, lorsque le beau, le grand, le sérieux en tout genre, n'ayant plus d'asyle que dans les bibliothèques & auprès d'un petit nombre de vrais amateurs, laisseront le public en proie à la contagion des froids romans, des farces insipides, & des sottises polémiques.

Quant à ce qui se passe de nos jours, nous y tenons de trop près pour en parler en liberté ; nos louanges & nos censures paroîtroient également suspectes. Le silence nous convient d'autant mieux à ce sujet, qu'il est fondé sur l'exemple des Fontenelle, des Montesquieu, des Buffon, & de tous ceux qui leur ressemblent. Mais si quelque trait de cette barbarie que nous venons de peindre, peut s'appliquer à quelques-uns de nos contemporains, loin de nous retracter, nous nous applaudirons d'avoir présenté ce tableau à quiconque rougira ou ne rougira point de s'y reconnoître. Peut-être trouvera-t-on mauvais que dans un ouvrage de la forme de celui-ci, nous soyons entrés dans ce détail ; mais la vérité vient toujours à-propos dès qu'elle peut être utile. Nous avouérons, si l'on veut, qu'elle eût pû mieux choisir sa place ; mais par malheur elle n'a point à choisir.

Qu'il nous soit permis de terminer cet article par un souhait que l'amour des Lettres nous inspire, & que nous avons fait autrefois pour nous-mêmes. On voyoit à Sparte les vieillards assister aux exercices de la jeunesse, l'animer par l'exemple de leur vie passée, la corriger par leurs reproches, & l'instruire par leurs leçons. Quel avantage pour la république littéraire, si les auteurs blanchis dans de savantes veilles, après s'être mis par leurs travaux au-dessus de la rivalité & des foiblesses de la jalousie, daignoient présider aux essais des jeunes gens, & les guider dans la carrière ; si ces maîtres de l'art en devenoient les *critiques* ; si, par exemple, les auteurs de Rhadamiste & d'Alzire vouloient bien examiner les ouvrages de leurs élèves qui annoncroient quelque talent : au lieu de ces extraits mutilés, de ces analyses seches, de ces décisions ineptes, où l'on ne voit pas même les premières notions de l'art, on auroit des jugemens éclairés par l'expérience & prononcés par la justice. Le nom seul du *critique* inspireroit du respect, l'encouragement seroit à côté de la correction ; l'homme consommé verroit d'où le jeune homme est parti, où il a voulu arriver ; s'il s'est égaré dès le premier pas ou sur la route, dans le choix ou dans la disposition du sujet, dans le dessein ou dans l'exécution : il lui marqueroit le point où a commencé son erreur, il le rameneroit sur ses pas ; il lui feroit appercevoir les écueils où il s'est brisé, & les détours qu'il avoit à prendre ; enfin il lui enseigneroit non-seulement en quoi il a mal fait, mais comment il eût pû mieux faire, & le public profiteroit des leçons données au poëte. Cette espece de *critique*, loin d'humilier les auteurs, seroit une distinction flateuse pour leurs talents & pour leurs ouvrages ; on y verroit un pere qui corrigerait son enfant avec une tendre sévérité, & qui pourroit écrire à la tête de ses conseils :

Disce puer virtutem ex me, verumque laborem.

Cet article est de M. MARMONTEL.

II. L'ENCYCLOPEDIE : UNE ŒUVRE CENSUREE ET INTERDITE

ARTICLE « INVENTION » DE JAUCOURT

Jaucourt fait ici l'éloge de l'Encyclopédie. Mais il rappelle que le livre ne peut exister que s'il est soutenu par le pouvoir : allusion très nette à la censure dont il sera victime

L'Encyclopédie, s'il m'est permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, (*Avert. du tom. III.*) " l'Encyclopédie fera l'histoire des richesses de notre siècle en ce genre ; elle la fera & à ce siècle qui l'ignore, & aux siècles à venir qu'elle mettra sur la voie, pour aller plus loin. Les découvertes dans les Arts n'auront plus à craindre de se perdre dans l'oubli ; les faits seront dévoilés au philosophe, & la réflexion pourra simplifier & éclairer une pratique aveugle ".

Mais pour le succès de cette entreprise, il est nécessaire que le gouvernement éclairé daigne lui accorder une protection puissante & soutenue, contre les injustices, les persécutions, & les calomnies de ses ennemis. (*D. J.*)

ARTICLE « CENSEUR » DE D'ALEMBERT

D'Alembert fait peut-être ici allusion aux difficultés des libraires suite à l'interdiction de l'Encyclopédie, ou bien aux longs délais qui ont précédé sa publication

CENSEURS *de livres*, (*Littér.*) nom que l'on donne aux gens de Lettres chargés du soin d'examiner les livres qui s'impriment. Ce nom est emprunté des *censeurs* de l'ancienne Rome, dont une des fonctions étoit de réformer la police & les moeurs.

Ces *censeurs* ont été établis dans les différens états pour examiner les ouvrages littéraires, & porter leur jugement sur les livres qu'on se propose d'imprimer, afin que rien ne soit rendu public, qui puisse séduire les esprits par une fausse doctrine, ou corrompre les moeurs par des maximes dangereuses. Le droit de juger des livres concernant la religion & la police ecclésiastique, a toujours été attaché en France à l'autorité épiscopale ; mais depuis l'établissement de la faculté de Théologie, il semble que les évêques aient bien voulu se décharger de ce soin sur les docteurs, sans néanmoins rien diminuer de leur autorité sur ce point. Ce droit de juger les livres concernant la foi & l'Écriture-sainte, a été plusieurs fois confirmé à la faculté de Théologie par arrêt du parlement de Paris, & singulièrement à l'occasion des hérésies de Luther & de Calvin, qui produisirent une quantité prodigieuse de livres contraires à la religion catholique. Ce jugement devoit être porté, non par quelques docteurs en particulier, mais par la faculté assemblée. L'usage étoit de présenter à la faculté ce qu'on vouloit rendre public : elle nommoit deux docteurs pour l'examiner ; & sur le rapport qu'ils en faisoient dans une assemblée, la faculté, après un mûr examen des raisons pour & contre, donnoit son approbation à l'ouvrage, ou le rejettoit. Les prélats même n'étoient point dispensés de soumettre leurs ouvrages à l'examen de la faculté de Théologie, qui en 1534 refusa son approbation au commentaire du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, sur l'épître de S. Paul aux Romains ; & qui en 1542 censura le bréviaire du cardinal Sanguin, évêque d'Orléans. Le parlement de Paris, toujours attentif à la conservation de la religion catholique dans toute sa pureté, autorisa par arrêt de la même année 1542, la faculté de Théologie à examiner les livres qui

venoient des pays étrangers. Cet arrêt fut occasionné par le livre de *l'institution chrétienne*, que Calvin avoit fait imprimer à Bâle.

Les livres s'étant considérablement multipliés au commencement de l'année 1600, le nombre des docteurs chargé de les examiner, fut augmenté. Il en résulta différens abus ; ces docteurs se dispensèrent du rapport qu'ils étoient obligés de faire à la faculté assemblée, & approuverent des livres qu'elle trouva repréhensibles. Pour remédier à cette espece de desordre, la faculté publia un decret par lequel elle défendit à tous docteurs de donner inconsidérément leur approbation, sous peine de perdre pendant six mois l'honoraire & les privilèges attachés au doctorat, & pendant quatre ans le droit d'approuver les livres. Elle fit encore plusieurs autres reglemens, mais qui ne firent qu'aigrir les esprits. Enfin en 1623 l'harmonie cessa tout-à-fait dans la faculté, à l'occasion d'une question de Théologie qui partagea tous les docteurs : il s'agissoit de décider si l'autorité du pape est supérieure ou inférieure à celle des conciles. Chacun prit parti dans cette affaire, chacun écrivit pour soutenir son opinion. Le docteur Duval, chef de l'un des deux partis, craignant de se voir accabler par les écrits multipliés de ses adversaires, obtint du roi des lettres patentes en 1624, qui lui attribuerent, & à trois de ses confreres, à l'exclusion de tous autres, le droit d'approuver les livres, avec une pension de 200 liv. à partager entr'eux. Ces lettres de création chagrinerent la faculté, qui se voyoit dépouiller d'un droit qu'elle croyoit devoir lui appartenir toûjours. La pension d'ailleurs accordée aux quatre nouveaux *censeurs*, lui parut deshonorante pour des gens consacrés par état au maintien de la saine doctrine. Elle fit remontrances sur remontrances, & ne cessa de demander avec instance la révocation de ces lettres ; mais elle ne put l'obtenir ; le roi au contraire les confirma par de nouvelles, dans lesquelles il étoit dit que par la suite ces quatre *censeurs* créés par lettres patentes, seroient pris dans la maison de Sorbonne, & élus à la pluralité des voix dans une assemblée, à laquelle seroient appellés deux docteurs de la maison de Navarre. Cette espece d'adoucissement ne satisfit point encore la faculté ; elle continua, mais inutilement, les sollicitations. La discorde régna plus que jamais parmi les docteurs ; & pendant plus de trois ans les nouveaux *censeurs* essuyerent tant de desagremens de la part de leurs confreres, que Duval, en 1626, prit enfin le parti de se démettre en pleine assemblée de ses fonctions de *censeur*. On ne sait pas bien positivement si après cette démission de Duval, les lettres-patentes qui avoient été données singulierement en sa faveur, furent supprimées ou non : mais il paroît par différens decrets des années 1628, 1631 & 1642, que la faculté recommença, comme par le passé, à charger des docteurs de l'examen des livres, & qu'elle prit les précautions les plus sages pour empêcher les approbations inconsidérées. Son honneur & ses intérêts le demandoient : cependant tous ses soins furent inutiles ; il s'éleva dans l'Eglise des disputes sur la grace, qui donnerent naissance à une prodigieuse quantité d'écrits de part & d'autre : chacun des deux partis fit approuver ses livres par les docteurs qui lui étoient favorables, & ces docteurs donnerent leurs approbations sans avoir été commis par la faculté. Ces irrégularités durerent jusqu'en 1653. Pour y mettre fin, M. le chancelier Seguier se détermina à ôter encore une fois à la faculté le droit d'approuver les livres ; il créa quatre nouveaux *censeurs* ; mais sans lettres-patentes, & sans autre titre que la seule volonté du roi, avec chacun 600 livres de pension. Depuis ce tems, le nombre des *censeurs* a été considérablement augmenté ; il y en a pour les différentes matieres que l'on peut traiter : le droit de les nommer appartient à M. le chancelier, à qui ils rendent compte des livres dont il leur confie l'examen, & sur leur approbation est accordé le privilège de les imprimer. Il arrive quelquefois que le grand nombre de livres qu'ils sont chargés d'examiner, ou d'autres raisons, les mettent dans la désagréable nécessité de réduire les auteurs ou les libraires qui attendent leur

jugement, à l'état de ces pauvres ames errantes sur les bords du Styx, qui prioient longtemps Caron de les passer.

Stabant orantes primi transmittere cursum,

Tendebantque manus ripae ulterioris amore.

Navita sed tristis nunc hos nunc accipit illos :

Ast alios longe summos arcet arena.

ARTICLE LIBRAIRIE

L'auteur de l'article fait ici allusion à l'interdiction de l'œuvre, soumise à la censure. Seules les planches sont autorisées

Le chancelier de France est le protecteur né de la *Librairie*. Lorsque M. de Lamoignon succéda dans cette place à M. d'Aguesseau, d'heureuse mémoire, sachant combien les Lettres importent à l'état, & combien tient aux Lettres la *Librairie*, ses premiers soins furent de lui choisir pour chef un magistrat amateur des Savans & des Sciences, savant lui-même. Sous les nouveaux auspices de M. de Malesherbes, la *Librairie* changea de face, prit une nouvelle forme & une nouvelle vigueur ; son commerce s'aggrandit, se multiplia ; desorte que depuis peu d'années, & presque à la fois, l'on vit éclore & se consommer les entreprises les plus considérables. L'on peut en citer ici quelques-unes : l'histoire des voyages, l'histoire naturelle, les transactions philosophiques, le catalogue de la bibliothèque du roi, la diplomatique, les historiens de France, le recueil des ordonnances, la collection des auteurs latins, le Sophocle en grec, le Strabon en grec, le recueil des planches de l'Encyclopédie ; ouvrages auxquels on auroit certainement pu joindre l'Encyclopédie même, si des circonstances malheureuses ne l'avoient suspendue. Nous avouons ici avec reconnoissance ce que nous devons à sa bienveillance. C'est à ce magistrat, qui aime les Sciences, & qui se récréé par l'étude de ses pénibles fonctions, que la France doit cette émulation qu'il a allumée, & qu'il entretient tous les jours parmi les Savans ; émulation qui a enfanté tant de livres excellens & profonds, desorte que sur la Chimie seulement, sur cette partie autrefois si négligée, on a vû depuis quelque tems plus de traités qu'il n'y avoit de partisans de cette science occulte il y a quelques années.